

# Location de salle

## En résumé:

Contactez le secrétariat de la mairie pour choisir une date et compléter [le formulaire de demande de location ci-joint](#).

Puis après confirmation remplir le contrat correspondant au type de location :

- Location week-end remplir [le contrat de location ci-joint](#)
- Location soirée en semaine remplir [le contrat de location ci-joint](#)

Il est demandé:

- \* **2 chèques de caution** à l'ordre du Trésor Public : 1500 € pour la dégradation et 150€ pour le ménage
- \* **1 chèque d'acompte** à l'ordre du Trésor Public (tarif précisé sur le contrat)
- \* **1 chèque du montant du solde** à l'ordre du Trésor Public (tarif précisé sur le contrat)
- \* **1 attestation d'assurance responsabilité civile** pour la location sur les dates prévues
- \* S'il faut ouvrir la cloison entre la grande salle et la petite ou pas (fonction du nombre de personnes)
- \* Et si vous souhaitez bénéficier de la cuisine

## Les caractéristiques de la salle des fêtes:

Grande salle : 198 m<sup>2</sup> (24 m \* 13 m) - Petite salle : 100 m<sup>2</sup>

Scène : 24 m<sup>2</sup> - bar : 14 m<sup>2</sup>

2 Vestiaires

La location donne accès à la cuisine du restaurant scolaire et aux sanitaires.

Des tables et des chaises sont incluses dans la location.

Pas de vaisselle et aucun matériel son et lumière est mis à disposition, possibilité de branchements de votre propre matériel...



